



Conseil économique  
et social

Distr.  
GENERALE

E/C.7/1994/1  
15 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES  
Deuxième session  
22 février-4 mars 1994  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et coordination interorganisations.
4. Examen et refonte des recommandations formulées par le Comité à sa première session.
5. Examen des progrès accomplis concernant les questions ayant trait aux ressources en eau :
  - a) Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des décisions concernant les ressources en eau, ainsi que des limites de leur application (y compris les contributions apportées par les institutions spécialisées et les commissions régionales);
  - b) Examen de nouveaux instruments en vue d'une action mondiale.
6. Aspects législatifs et institutionnels de la gestion des ressources en eau.
7. Besoins économiques et sociaux dans le secteur des ressources minérales :
  - a) Flux de ressources financières, mise au point et transfert de techniques en vue de la mise en valeur des ressources minérales dans les pays en développement et les pays en transition;
  - b) Programmes régionaux d'évaluation des ressources minérales;

- c) Petite industrie extractive dans les pays en développement et les pays en transition.
8. Effets des politiques de protection et de conservation de l'environnement sur le secteur des ressources minérales (y compris l'examen des études d'impact sur l'environnement des activités d'exploration et d'exploitation minières établies par les entités compétentes du système des Nations Unies, et l'examen des techniques de pointe dans le domaine du traitement des déchets de l'industrie extractive).
9. Etant donné la révision du mandat du Comité des ressources naturelles et partant de l'hypothèse que le Comité pourrait vouloir adopter des approches novatrices, l'ordre du jour provisoire ne sera pas préparé avant la session, mais sera rédigé sur la base des délibérations et des recommandations du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

#### Annotations

1. Election du bureau

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, élit son bureau. De même qu'à sa session précédente, le Comité souhaitera peut-être élire cinq membres du bureau : un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'ordre du jour provisoire et la documentation de la deuxième session du Comité ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/302.

Le projet d'organisation des travaux du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil dans sa résolution 1992/62, est indiqué ci-après.

Outre les points concernant l'élection du bureau et l'adoption de l'ordre du jour (points 1 et 2), les questions relatives aux activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales et coordination interorganisations (point 3) et à l'examen et à la refonte des recommandations formulées par le Comité à sa première session (point 4) seraient examinées en séance plénière, car elles intéressent à la fois les ressources minérales et les ressources en eau. A la suite de l'examen de ces points, le Comité se scinderait en deux groupes de travail : le Groupe de travail sur les ressources en eau (pour examiner les points 5 et 6) et le Groupe de travail sur les ressources minérales (pour examiner les points 7 et 8). Les points 9 et 10 seraient examinés en séance plénière.

Par sa décision 1993/302, le Conseil économique et social a approuvé la liste des documents que le Secrétariat devra établir pour les différents points de l'ordre du jour; les rapports dont le Comité est saisi correspondent à cette liste.

Par la même décision, le Conseil a prié le Comité d'examiner à titre prioritaire, à sa deuxième session, ses recommandations relatives à l'eau, en vue d'apporter une contribution aux travaux de la Commission du développement durable à sa deuxième session, en 1994.

3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et coordination interorganisations

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et sur la coordination interorganisations dans le domaine des ressources en eau (y compris la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans le domaine des ressources en eau, l'accent étant mis en particulier sur la participation du public et le rôle des femmes dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique menée par les organismes des Nations Unies dans le secteur de l'industrie extractive (l'accent étant mis en particulier sur les projets visant à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition, y compris la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans le domaine des ressources minérales)

Rapport du l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Conseil d'administration du PNUD sur les activités du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

Rapport du Secrétaire général sur les principes, règles et réglementations internationaux en vigueur régissant les relations entre le propriétaire des données recueillies au moyen de techniques de télédétection et le pays auquel ces données se rapportent, et sur l'état des activités menées au sein du système des Nations Unies (compte tenu des progrès enregistrés récemment dans les domaines de la télédétection, de la géophysique, du traitement des données et des autres techniques pertinentes)

4. Examen et refonte des recommandations formulées par le Comité à sa première session

Par sa décision 1993/302, le Conseil économique et social a prié le Comité d'examiner et de remanier, à sa deuxième session, les recommandations qu'il avait formulées à sa première session en se conformant, avec l'aide du Secrétariat, à un modèle de rapport pour présenter ses recommandations au Conseil.

5. Examen des progrès accomplis concernant les questions ayant trait aux ressources en eau :

a) Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des décisions concernant les ressources en eau ainsi

que des limites de leur application (y compris les contributions apportées par les institutions spécialisées et les commissions régionales);

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les gouvernements en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'action de Mar del Plata et d'Action 21 dans le domaine des ressources en eau

b) Examen de nouveaux instruments en vue d'une action mondiale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur des activités relatives à des instruments en vue d'une action mondiale dans d'autres domaines de l'environnement et sur le contenu de ces instruments

6. Aspects législatifs et institutionnels de la gestion des ressources en eau

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les questions d'ordre institutionnel et juridique liées à la gestion intégrée des ressources en eau

7. Besoins économiques et sociaux dans le secteur des ressources minérales :

a) Flux de ressources financières, mise au point et transfert de techniques en vue de la mise en valeur des ressources minérales dans les pays en développement et les pays en transition;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de faciliter les flux de ressources financières et la mise au point et le transfert de techniques en vue du développement du secteur des ressources minérales dans les pays en développement et les pays en transition

b) Programmes régionaux d'évaluation des ressources minérales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général examinant les programmes régionaux d'évaluation des ressources minérales, ainsi que les ressources nécessaires

c) Petite industrie extractive dans les pays en développement et les pays en transition;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la petite industrie extractive dans les pays en développement et les pays en transition (y compris les incidences

sociales et écologiques des législations et réglementations; la mécanisation des opérations, l'accent étant mis sur le rôle des femmes)

8. Effets des politiques de protection et de conservation de l'environnement sur le secteur des ressources minérales (y compris l'examen des études d'impact sur l'environnement des activités d'exploration et d'exploitation minières établies par les entités compétentes du système des Nations Unies, et l'examen des techniques de pointe dans le domaine du traitement des déchets de l'industrie extractive)

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les effets de l'évolution des législations et réglementations relatives à l'environnement applicables à l'industrie extractive dans le monde entier

9. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

Dans sa résolution 1989/114, le Conseil économique et social a demandé instamment à ses organes subsidiaires d'appliquer intégralement sa résolution 1979/41, en lui soumettant, pour examen, leur ordre du jour provisoire ainsi que la liste des documents demandés, afin d'obtenir une plus grande cohérence entre les demandes de documentation et d'améliorer la procédure d'établissement des rapports.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session

Le Comité adoptera son rapport au Conseil économique et social.

Dans sa résolution 1989/114, le Conseil a prié ses organes subsidiaires de mettre l'accent sur les recommandations et décisions de politique générale issues de leurs délibérations, pour que le Conseil les examine et leur donne la suite qui convient.

-----